

CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 1^{er} AVRIL 2016

L'An deux mille seize, le premier avril, à vingt heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Christian DAIRE, Maire.

Présents : MM et Mmes Christian DAIRE, Jean François BALADE, Marie Claude BOUCAU, Jean René BOUCAU, Jacques CATTANEO, Jacqueline CAUBIT, Marjorie DOUMERC, Jacques FAVIER, Jérémie JANUARD, Mireille LABADIE, Alice LEFRERE, Claire LEVEQUE, Nadine NORGUET, Christian POUPOT, Christian RATEAU, Danièle SOUPERBAT, Jaime SOUSA

Excusés : Bernard LAMARQUE (pouvoir à Jaime SOUSA), Betty CASTAING (pouvoir à Jacqueline CAUBIT), Dominique SESE-DUVILLE (pouvoir à Mme LABADIE), Luigi BELLENGE, Aziz EL GORTE, Nathalie NERIS

Secrétaire : Claire LEVEQUE

Ordre du jour

I : APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 18 MARS 2016

II : DELIBERATIONS A PRENDRE :

2016-04-1 : Projet de déploiement du très haut débit par Gironde-Numérique sur le territoire de la CdC

III : QUESTIONS DIVERSES

I : APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 18 MARS 2016

Le compte rendu du dernier conseil municipal n'étant pas finalisé, sa validation est reportée à la prochaine assemblée municipale.

II : DELIBERATIONS A PRENDRE

• **Projet de déploiement du très haut débit par Gironde Numérique sur le territoire de la CdC**

En préambule, M. le Maire indique que l'ensemble des élus municipaux ont été destinataires du dossier de présentation du projet de déploiement du réseau très haut débit par Gironde Numérique sur le territoire de la Communauté de communes du Sud-Gironde (CdC). Il rappelle les échanges tenus lors du conseil municipal du 18 mars 2016 sur ce point. Il signale un élément nouveau : la CdC serait très certainement disposée à souscrire un prêt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations incluant la participation financière de communes, dont la commune de Toulence (pour mémoire : 132.750 €), en contrepartie d'un remboursement des annuités d'emprunt sur 10 ans environ, qui devrait débuter en 2018. La ville de Langon serait dans le même cas. A partir de ce fait nouveau, il propose au conseil municipal de se prononcer en faveur du déploiement du très haut débit sur le territoire communal à hauteur de 125 €/ligne, correspondant à un montant total de 132.750 € sur la base de 1.062 lignes prévues au projet, « sous réserve de l'octroi d'une aide remboursable à moyen terme de la Cdc du Sud-Gironde correspondant à cette somme ».

M. le Maire souligne que l'association des Maires Ruraux mettent actuellement la pression pour que la desserte numérique soit optimisée sur l'ensemble du territoire pour en réduire les zones blanches. De son côté, la COBAS et la COBAN financent des lignes supplémentaires à taux plein (près de 900 €) alimentant par la même un fonds de péréquation. Il trouve scandaleux que l'opérateur ORANGE finance entièrement le déploiement du très haut débit sur la métropole bordelaise, du fait de la rentabilité représentée par cet important secteur urbain. Les territoires ruraux bénéficient des aides du Conseil Régional, du syndicat Gironde Numérique et du Conseil Départemental pour réduire la fracture numérique. La deuxième tranche de travaux du déploiement du très haut débit ne devrait pas être réalisée avant 15 ans. Il s'agit d'une opportunité à ne pas laisser passer, selon lui.

Au vu du projet présenté, M. BOUCAU constate que le seul secteur mal desservi à ce jour (Jean Cabos) le restera après le déploiement du très haut débit, du fait du raccordement de ce quartier sur le répartiteur de Preignac. Il regrette qu'une fois installé, les opérateurs vont se servir d'un câble payé par le public. Enfin, il s'interroge sur la garantie qu'un jour, cet équipement ne soit pas bradé au privé, à l'instar des autoroutes... M. le Maire répond que le réseau appartiendra à Gironde Numérique. Au travers de ce syndicat, ce serait donc aux communes de décider. Cela s'est déjà produit, en ce cas, les collectivités se substituent à l'Etat.

M. SOUSA ne voit pas beaucoup d'intérêt dans ce projet. Il s'interroge sur le financement partiel de ces travaux par la commune alors que la CdC a la compétence. Lui aussi, partage le constat d'un projet qui va améliorer un réseau numérique déjà efficient en zone urbaine de la commune, alors que les zones blanches ne vont pas en bénéficier. L'objectif de la mission de Gironde Numérique lui semble éloigné en ce sens. Il considère le raccordement des domiciles à la fibre comme une forme de racket organisé par un syndicat public pour des opérateurs qui vont en bénéficier sur le territoire rural. Il appelle à une réflexion sur la mise en œuvre d'autres moyens techniques. M. le Maire répond en insistant sur le fait qu'il s'agit d'abord d'un problème de ramifications à partir des armoires de connexion. Selon M. POUPOT, au vu de la polémique née récemment sur la pose des compteurs électriques intelligents, l'opinion publique ne voudra pas de connexion par des transmissions d'ondes puissantes. Enfin, M. le Maire indique ne pas suivre M. SOUSA sur la notion de « racket organisé », soulignant qu'il revient de fait à la puissance publique locale de compenser l'inaction de l'Etat dans ce secteur, en vue de réduire la fracture numérique entre territoires ruraux et urbains. Il rappelle que les collectivités étaient à l'origine des réseaux d'eau, de gaz ou d'électricité qui sont et peuvent être concédés à ce jour à des prestataires privés. Il ajoute que des droits de péage émis à l'encontre des opérateurs permettront de financer partiellement la deuxième tranche optionnelle afin d'étendre le réseau très haut débit à son maximum. Malgré cela, des endroits resteront en zone blanche en Gironde et les particuliers concernés devront s'orienter vers d'autres solutions (satellite...).

Au terme de ces échanges, M. le Maire soumet au vote des conseillers la délibération suivante. Elle est adoptée à 16 voix pour, 3 abstentions (Mme SOUPERBAT, M. BALADE et M. LAMARQUE) et 1 voix contre (M. SOUSA).

2016-04-1 : ATTRIBUTION SOUS RESERVE D'UN FOND DE CONCOURS DANS LE CADRE DU PROJET « INITIATIVE TRÈS HAUT DÉBIT »

Le syndicat mixte Gironde Numérique est une structure publique qui fédère le Département de la Gironde et 36 EPCI (dont la CdC du Sud Gironde) ainsi que le Conseil Régional d'Aquitaine et Bordeaux Métropole. Le but de ce syndicat est de mutualiser les moyens pour résorber les zones blanches (zones où l'accès à internet haut débit est impossible), améliorer les débits insuffisants qu'on trouve en zones dites « grises » (débits inférieurs à 2Mb/s), déployer les infrastructures haut débit et préparer l'arrivée du très haut débit (THD) via des technologies comme la fibre optique.

Dans le cadre de sa mission d'aménagement numérique du territoire, Gironde Numérique propose à ses membres l'engagement d'un nouveau projet nommé « Initiative Très Haut Débit ». La CdC du Sud Gironde doit indiquer pour la mi-avril 2016 à Gironde Numérique si elle souhaite ou non s'inscrire dans le cadre de ce projet.

Le projet à l'échelle du département

La tranche ferme (2017-2022) du projet « Initiative Très Haut Débit » prévoit un **investissement estimé à 210 millions d'euros à l'échelle de la Gironde hors métropole bordelaise.**

Le plan de financement est le suivant :

- 40 millions d'euros apportés par l'Etat et l'Europe

Solde réparti entre :

> le Département (40%)

> la Région (30%)

> les 36 EPCI (30%)

La participation des 36 EPCI est répartie entre elles dans le cadre d'une péréquation. La participation de chaque EPCI ne dépend pas en effet du montant réel de l'investissement sur chaque CdC mais du nombre de lignes desservies par le projet. Cette participation est établie à 250 €/ligne.

Ce montage bénéficie directement à la CdC du Sud Gironde, dont les caractéristiques géographiques induisent des coûts d'investissement bien supérieurs à ceux constatés sur d'autres territoires girondins.

Une participation complémentaire à hauteur de 30% de l'investissement est demandé à la CdC en cas de projet impliquant un investissement supérieur à 833 €/ligne.

Le projet sur le territoire de la CdC du Sud Gironde

La note présentant le projet à l'échelle de la CdC du Sud Gironde est jointe à la présente délibération.

Suite à la première proposition technique présentée par Gironde Numérique en octobre 2015, des évolutions ont été apportées afin de proposer le maximum d'amélioration de l'accès au haut débit sur les différentes communes de la CdC dont les habitants rencontrent actuellement des difficultés de connexion.

6.444 lignes bénéficieront directement du projet dont 3.971 lignes raccordées en FttH (fibre optique jusqu'au domicile) et 2.473 lignes raccordées en FttN (fibre optique jusqu'à l'armoire de rue)

Le montant total de l'investissement sur la CdC du Sud Gironde est estimé à 8.046.267 €, dont 1.703.835 € à charge de la CdC du Sud Gironde, soit 21%.

Les retombées du projet étant inégales suivant les communes et vu l'importance de l'effort financier requis même si la participation locale doit être mise en perspective du montant total de l'investissement, le principe d'une participation des communes a été actée en réunion de bureau réuni le 10 mars 2016 :

Le projet sera engagé sous réserve que les communes qui en bénéficient directement octroient un fond de concours à la CdC du Sud Gironde à hauteur de 125 €/ligne desservie.

Le dispositif réglementaire afférent aux fonds est régi par l'article L5214-16 V du Code Général des Collectivités Territoriales :

« V. — Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté de communes et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés.

Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours. »

Les participations attendues des différentes communes concernées figurent dans le tableau ci-après.

Ces fonds de concours ne devront pas être versés avant 2017. La possibilité de les verser par acomptes sur plusieurs exercices budgétaires ne sera connue qu'au vu des réponses à l'appel d'offres qui va être engagé par Gironde Numérique. Si Gironde Numérique est amené à appeler le versement intégral dès 2017, la possibilité pour la CdC de souscrire un emprunt plus important que sa participation de 898.335 € et d'accepter un versement des fonds de concours des communes de manière échelonnée sur plusieurs exercices sera étudiée. Aucune décision ferme n'est toutefois prise sur ce point à ce jour.

TRANCHE FERME (projet à 5 ans : 2017-2022)				
nombre de lignes détaillées par commune		Coût total de l'investissement	fond de concours à verser par la commune à la CdC (125 € / ligne)	reste à charge de la CdC du Sud Gironde
FttH				
Langon	2258	5 653 634 €	282 250 €	282 250 €
Toulenne	1062		132 750 €	132 750 €
St Pierre de Mons	214		26 750 €	26 750 €
Fargues	187		23 375 €	23 375 €
Roailan	98		12 250 €	12 250 €
Coimères	83		10 375 €	10 375 €
Mazères	69		8 625 €	8 625 €
sous-total	3971			496 375 €
FttN				

Castets	458		57 250 €	
St Loubert	59	165 000 €	7 375 €	66 375 €
Bieujac*	14		25 000 €	
	186	191 899 €		33 839 €
Coimères	232	183 520 €	29 000 €	29 000 €
Léogeats	41	186 410 €	5 125 €	5 125 €
Sauternes	24		3 000 €	
Bommes	4	160 775 €	500 €	3 500 €
Noaillan	465	169 351 €	58 125 €	58 125 €
Uzeste*	105	208 880 €		13 125 €
	29		16 750 €	
Pompéjac	24	97 901 €	3 000 €	6 625 €
Cazalis	103	253 674 €	12 875 €	12 875 €
Origne	69		8 625 €	
Balizac	195	494 130 €	24 375 €	115 246 €
Le Tuzan	120		15 000 €	
St Symphorien	40	234 654 €	5 000 €	20 000 €
Louchats	286	214 067 €	35 750 €	35 750 €
Hostens	19	105 285 €	2 375 €	2 375 €
sous-total	2473	2 665 546 €	309 125 €	401 960 €
TOTAL				
	6444	8 046 267 €	805 500 €	898 335 €
* deux armoires de rue distinctes assurent la desserte de la commune				
** FttN impliquant une participation complémentaire de la CdC (coût/ligne supérieur à 833€)				

Le Conseil municipal, le Maire entendu, après en avoir délibéré, **à 16 voix pour, 3 abstentions** (Mme SOUPERBAT, M. BALADE et M. LAMARQUE) **et 1 voix contre** (M. SOUSA)

➤ DECIDE l'octroi d'un fond de concours à la CdC du Sud Gironde pour le financement du déploiement du haut débit sur son territoire communal à hauteur de 125€/ligne, correspondant à un montant total de 132.750 € sur la base des 1.062 lignes prévues au projet, **sous réserve de l'attribution par la CdC du Sud-Gironde à la commune de TOULENNE d'une aide remboursable à moyen terme de cette somme.**

V : QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire informe les élus de la mise en vente du dernier terrain situé à la pointe de la zone artisanale de Jean Blanc. M. COVAS est intéressé, sa réponse est attendue. Un panneau sera installé sur site dans les prochains jours pour assurer la publicité de cette vente (prix négociable 25 € / m²). Cette dernière sera relayée par la CdC lors de sa participation le 5 et 6 avril 2016 au Salon de l'entreprise d'Aquitaine.

Christian Rateau indique que le Guide des associations ne sera pas refait en 2016.

Dominique Sésé-Duville demande à ce que soit relancé le président du club de football sur le respect de l'entretien des locaux du complexe.

Mireille Labadie demande la date de début du ramassage des déchets verts. Cette question sera tranchée mardi 5 avril en commission des finances.

M. Boucau confirme que la baisse de la participation des communes au syndicat des gens du voyage de 3,20 € à 2,90 € en 2016. En outre, le groupe des jardiniers s'est reconstitué à l'issue de 2 désistements. Une parcelle demeure toujours disponible.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 20.

Le Maire

Les Conseillers Municipaux